



## Compte rendu du conseil de l'ED MIIS du 16 décembre 2025

Ouverture de la réunion, le mardi 16 décembre 2025 à 10h, en visioconférence.

Présents : Maxime ALAARABIOU, Bertrand BOUDART, Audrey CHAUDRON, Christian DOGBE, Nicolas FORCADEL, Boris GNAMAH TCHAMIE, John GUASCHI, Laurent HEUTTE, Alexane KHARMICH, Jean-Luc LAMOTTE, Nicolas LANGLOIS, Marie LEGAY, Olivier LEY, Caroline MELEY, Daniel MÉNARD, Jérôme POINEAU, Marie-Nöelle POULAIN, Mathieu POULIQUEN, Oriane REMADNA,

Procurations : Éric SANLAVILLE donne procuration à Laurent HEUTTE.

Représentations : Christophe ROSENBERGER est représenté par Olivier LÉZORAY, et Ionut DANAILA est représenté par Olivier GUIBÉ.

Excusés : Matthieu ALFARO, Esther CAMUS, François DAUPHIN et Quentin GRIETTE

### Ordre du jour

- Validation des comptes rendus des conseils du 2 juin et du 23 septembre 2025
- Bilan du vote sur le co-encadrement de thèse par des personnels en CDD et décision sur son inscription dans le règlement intérieur de l'ED
- Règlement intérieur : modalités pour l'élection des représentants doctorants
- Budget : bilan 2025 et perspectives 2026.
- Demande d'intégration de l'ED du laboratoire CESI LINEACT
- Organisation de la JDD 2026
- Informations diverses
- Indicateurs sur l'année 2024-2025
- Questions diverses

### Approbation des comptes-rendus des conseils du 2 juin et du 23 septembre 2025

Il n'y a pas de remarques sur les comptes-rendus des conseils de l'ED MIIS du 2 juin et du 23 septembre 2025. Les deux comptes-rendus ont été rédigés par J. Guaschi (le premier a été rédigé à partir de notes prises par Q. Griette). Ils sont approuvés par le conseil à l'unanimité.

### Bilan du vote sur le co-encadrement de thèse par des personnels en CDD et décision sur son inscription dans le règlement intérieur de l'ED

Au cours du conseil de l'ED du 23 septembre 2025, la question de la reconnaissance du co-encadrement d'une thèse par des CTER (Contrat d'enseignement et de recherche) ou tout autre type de financement sur 3 années incluant de la recherche a été posée au conseil. Après un long échange, deux positions sont ressorties :

1. La reconnaissance n'est possible que pour les personnels permanents.
2. La reconnaissance est possible pour les CTER ou contrat équivalent à la condition que leur contrat couvre les 3 ans de la thèse et qu'ils aient une expérience en recherche d'au moins une année équivalent temps plein après leur doctorat (soit 1 année en tant que post-doc 100% recherche, soit par exemple 2 années d'ATER).

Un vote par mél a été organisé par M. Legay entre le 20 et le 24 octobre 2025. Le vote proposé a été :

- Oui : le bureau de l'ED, après étude du dossier conformément au règlement intérieur, peut émettre un avis favorable à une demande de co-encadrement par un CTER ou équivalent
- Non : le bureau de l'ED émettra un avis défavorable à toutes les demandes de co-encadrement par un CTER ou équivalent.

Dix-sept membres du conseil ont participé au vote, soit un taux de participation de 74%. Le résultat du vote a été : oui : 9 (53%), non : 8 (47%), ne se prononce pas : 0.

J.-L. Lamotte demande s'il faut inscrire cette décision dans le règlement intérieur. Si oui, il propose le texte suivant à la fin du paragraphe 2.1.2 (Co-encadrement) du RI :

*La reconnaissance est possible pour les CTER ou contrat équivalent à la condition que leur contrat couvre les 3 ans de la thèse et qu'ils aient une expérience en recherche d'au moins une année équivalent temps plein après leur doctorat (soit 1 année en tant que postdoc 100% recherche, soit par exemple 2 années d'ATER).*

L. Heutte constate que le vote est serré. Il se pose des questions sur la durée du contrat par rapport au début de la thèse, et sur la possibilité que le co-encadrant pourra partir à tout moment de la thèse. Il pense que les conditions imposées aux CTER ne doivent pas être moins fortes que celles pour les MCF. Peut-être pourra-t-on mettre une limite par rapport au dépôt de la demande pour que le co-encadrement couvre le plus possible les trois années de la thèse. En tout cas, il fait confiance au bureau, et la formulation du texte lui convient.

O. Guibé demande s'il y a beaucoup de demandes. Pour l'instant, l'ED en a reçu 2 ou 3 en lien avec le projet [Normanthia](#), et une autre en mathématiques. Il est probable que le nombre de demandes augmente dans un avenir proche.

L. Heutte demande si les CPJ font partie de ce dispositif. J.-L. Lamotte dit que non. La durée d'un contrat CPJ varie entre 3 et 5 ans, et ceux-ci comprennent une dotation pour prendre en charge le financement de doctorants et de post-doctorants. Si le collègue CPJ n'est pas habilité, l'ED demande un co-directeur de thèse HDR. J.-L. Lamotte rappelle que pour les demandes de co-encadrement, l'ED ne donne qu'un avis, et ce sont les commissions recherche des établissements qui les valident (ou non).

J. Poineau pense que l'appréciation des demandes de co-encadrement peut être laissée au bureau, comme c'est le cas actuellement pour les demandes de co-encadrement « classiques ». Il vaut mieux une étude au cas par cas et qu'il y ait un peu de souplesse dans la procédure.

J.-L. Lamotte propose un vote sur l'inscription ou non du texte dans le RI. Le résultat du vote est : 10 pour, 2 contre et 2 abstentions. Le texte sera donc inséré dans le RI au paragraphe 2.1.2.

## **Règlement intérieur : modalités pour l'élection des représentants doctorants**

Le texte actuel sur les modalités d'élection des représentants doctorants se trouve au paragraphe 1.2.3 du RI concernant le Conseil de l'ED :

*Représentants des doctorants : ils sont élus par l'ensemble des doctorants de l'ED pour un mandat de 2 ans. Une candidature est composée d'un titulaire et possiblement d'un suppléant. Le mandat s'arrête à la fin de la troisième année effective ou de l'abandon de la thèse du titulaire. Les élections des doctorants ont lieu par voie électronique, après appel à candidatures qui doit être clos au moins une semaine avant le vote. Les scrutins ont lieu sur un seul tour. Si à la fin de l'appel à candidatures, le nombre de candidats est inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir, les candidats sont nommés sans procéder à un vote.*

Le mandat de 2 ans des représentants actuels se terminant en février 2026, il a été demandé aux représentants des doctorants ce qu'ils pensaient des modalités. Ils trouvent que la prise de fonctions est difficile (prise de parole, sigles, fonctionnement et rôle de l'ED et du CED...). Ils proposent de mettre en place un tuilage des élus doctorants, avec l'élection d'un suppléant tous les ans. J.-L. Lamotte présente la proposition de modification des modalités d'élection des représentants doctorants :

*Représentants des doctorants : ils sont élus par les doctorants de l'ED rattachés à leur site pour un mandat de 2 ans. La première année, le nouvel élu est suppléant sur un siège. À la fin de la*

*première année, le titulaire ayant terminé son mandat de deux ans cède sa place au suppléant (qui devient titulaire) et un nouveau suppléant est élu. Ce système a vocation à favoriser le tuilage des élus doctorants.*

*Le mandat s'arrête à la fin de la troisième année effective ou de l'abandon de la thèse du titulaire. Lors de la mise en place de ce nouveau mode d'élection ou, si le mécanisme de tuilage est défaillant, une élection avec un titulaire et un suppléant est organisée. Dans ce cas, la durée du mandat du titulaire sera d'une seule année. Pour le siège avec un représentant Caen et Rouen en alternance, le titulaire et le suppléant seront choisis avec la règle de l'alternance sur le titulaire et les candidatures sont individuelles par site.*

*Les élections des doctorants ont lieu par voie électronique, après appel à candidatures qui doit être clos au moins une semaine avant le vote. Les scrutins ont lieu sur un seul tour. Si à la fin de l'appel à candidatures, le nombre de candidats est inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir, les candidats sont nommés sans procéder à un vote.*

J.-L. Lamotte demande au membres du conseil, et notamment au représentants des doctorants, s'ils ont des commentaires ou des questions sur ce texte.

A. Chaudron dit que le texte lui convient, et que c'est peut-être plus facile de trouver un candidat par an plutôt que deux tous les deux ans. Elle pense que ce n'est pas forcément facile pour celui qui devient titulaire de trouver un suppléant dans un autre laboratoire. M. Alaarabiou trouve que le nouveau texte est une bonne chose, cela n'a pas été facile au début du mandat. B. Gnamah Tchamie est également d'accord avec le nouveau texte.

Le conseil vote sur le nouveau texte. Le résultat est 14 pour, 0 contre et 0 abstentions. Le texte sera donc inséré dans le RI au paragraphe 1.2.3.

## **Règlement intérieur : mise à jour des annexes du règlement intérieur**

Le conseil profite de la modification du RI pour mettre à jour les annexes. Les modifications suivantes sont proposées :

- Annexe 2
  - Bureau de l'ED MIIS : Oriane REMADNA prend la suite de Vanessa CAPPÀ au secrétariat sur le site de Rouen.
- Annexe 3
  - Membres du Conseil de l'ED MIIS pour l'année 2023 : remplacer le titre de cet annexe par Annexe 3 : Membres du Conseil de l'ED MIIS.
  - Élus Doctorants : retirer Hugo CHEMIN de la liste des élus doctorants et indiquer Raphaëlle LEMAIRE comme titulaire.
  - Membre nommé « Scientifiques extérieurs à l'ED » : Daniel MÉNARD est nommé sur le siège occupé auparavant par Agnès DESOLNEUX.

Avec la modification des modalités pour l'élection des représentants doctorants, N. Langlois demande s'il faudra voter tous les ans sur la modification des annexes. J.-L. Lamotte répond par l'affirmative, mais les modifications des annexes ne passent pas aux commissions recherche des établissements pour validation, contrairement à celles dans la partie principale des RI.

Le conseil vote sur le nouveau texte. Le résultat est 12 pour, 0 contre et 1 abstention.

## **Budget : bilan 2025 et perspectives 2026**

### **Budget 2025**

J.-L. Lamotte présente la clôture de l'exercice pour 2025 :

budget initial	Montant (euros)	budget exécuté	% exccution	RECETTES	Montant (euros)
Dépenses formation doctorants	10 750,00 €	15 049,48 €	140%	Dotations ComUE	24 850,00 €
Dépenses aides à la mobilité longue	5 000,00 €	1 600,00 €	32%	Dépenses	25 044,69 €
Dépenses conseils	1 600,00 €	854,37 €	53%		
Dépenses JDD	6 000,00 €	6 000,00 €	100%		
Dépenses Autre	1 500,00 €	1 540,84 €	103%		
	24 850,00 €	25 044,69 €	101%		-194,69 €

On constate qu'une partie importante du budget est allouée aux doctorants (formations, aide à la mobilité, JDD, réunions de rentrée...). En fin d'année, le solde de l'ED était (légèrement) positif. NU a demandé à l'ED de donner une partie de l'excédent (700€) à l'ED EGN pour l'organisation d'un évènement. Il s'est avéré par la suite qu'il ne nous restait pas tout à fait cette somme, mais il n'y a pas de souci car le solde global des ED en fin d'année est positif. En dehors de ce montant de 700€, le budget de l'ED est excédentaire, comme il l'a été en 2024.

### Paramètres pour la construction du budget 2026

La formule de calcul de la dotation des ED est :

$$\text{Dotation (en €)} = 5000 + 150n_1 + 250n_D,$$

où  $n_1$  est égal au nombre d'inscrits en première année de l'année universitaire  $n-1$ , et  $n_D$  est égal au nombre de soutenances lors de l'année civile  $n-1$ .

- Pour l'année 2025,  $n_1 = 54$ ,  $n_D = 47$ , et Dotation = 24800€.
- Pour l'année de 2026 :  $n_1 = 74$ ,  $n_D = 57$ , et Dotation = 30350€, soit une augmentation de 22% par rapport à 2025.

Par ailleurs, il est prévu que quelques postes de dépenses soient en baisse en 2026 par rapport à 2025. Par exemple, il n'y aura qu'une seule rencontre JDD-JED, ce qui fait une dépense en moins de 3000€.

O. Guibé demande si le montant du budget sera diminué en raison de la situation financière des établissements. J.-L. Lamotte répondu que c'est le montant qui nous a déjà été notifié par le CE et NU.

### Réflexion sur le budget 2026

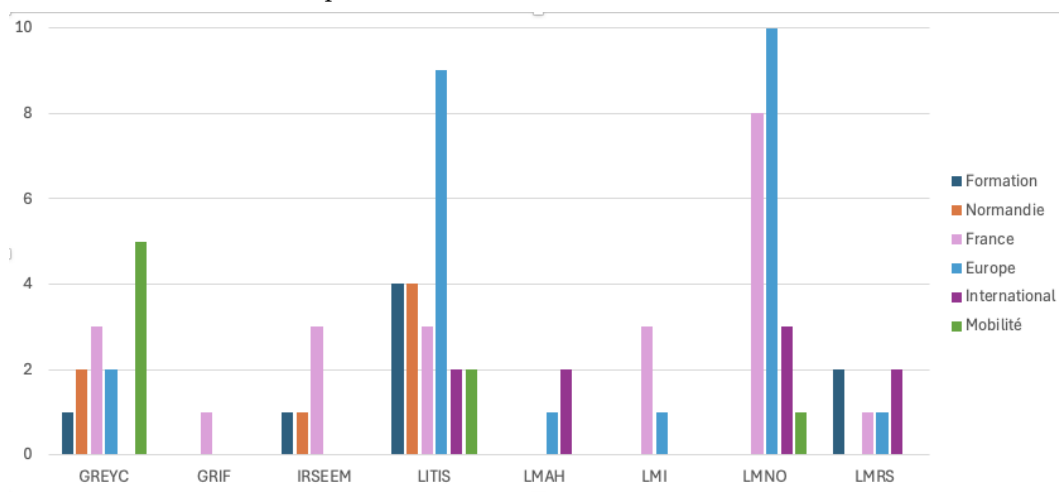
En raison de l'augmentation du budget de 2026, il convient de réfléchir à une nouvelle répartition des postes budgétaires. J.-L. Lamotte présente une analyse du poste principal, celui des dépenses formation-mobilité des doctorants sur les deux années 2024 et 2025 par destination, par laboratoire, et par laboratoire selon le nombre de doctorants inscrits.

- Analyse des dépenses formation-mobilité des doctorants par destination sur les années 2024 et 2025

type de demandes	Montant	Nombre de demandes
Formation	780 €	8
Normandie	450 €	7
France	4 400 €	22
Europe	9 708 €	24
International	7 200 €	9
Mobilité	9 647 €	8
<b>Total général</b>	<b>32 185 €</b>	<b>78</b>

Pour mémoire, actuellement le montant des subventions par destination est : Normandie 50€, France 200€, Europe 400€, international 800€. On constate que les destinations principales pour les déplacements (59%) sont la France et l'Europe. On rappelle que pour être éligible à une telle aide de l'ED, le doctorant ne doit pas présenter ses travaux de recherche (dans le cas contraire, la présentation de ses résultats est considérée comme une activité normale de chercheur, et non une formation).

- Nombre de demandes de mobilité par laboratoire sur les années 2024 et 2025



On observe que par nombre de demandes, le LITIS et le LMNO se distinguent par l'utilisation des aides de l'ED.

- Montants versés aux laboratoires en 2024 et en 2025

	2024		2025		2024-25		
	nombre bénéficiaires	montant	nombre bénéficiaires	montant	nombre bénéficiaires	Montant	Moyenne
GREYC	9	6 900 €	4	1 919 €	13	8 819 €	678 €
LITIS	8	2 700 €	16	5 963 €	24	8 663 €	361 €
LMNO	10	2 800 €	12	5 474 €	22	8 274 €	376 €
LMRS	3	1 800 €	3	600 €	6	2 400 €	400 €
LMAH			3	2 000 €	3	2 000 €	667 €
LMI	4	1 000 €			4	1 000 €	250 €
IRSEEM			5	830 €	5	830 €	166 €
GR2IF			1	200 €	1	200 €	200 €

On constate une différence sensible entre les montants versés en 2024 et en 2025, notamment pour le GREYC. Cela est dû au fait que plusieurs doctorants du GREYC ont fait des mobilités de longue durée en 2024, ce qui explique un montant plus élevé en moyenne par doctorant bénéficiaire. Pour le LMNO, le nombre de demandes est sensiblement le même pour chacune des deux années, mais le montant versé a presque doublé entre 2024 et 2025.

L. Heutte aimerait connaître le montant d'aide qui est versé pour des mobilités longues. J.-L. Lamotte répond que c'est assez variable, souvent entre 1000€ et 1500€. Les demandes sont analysées par le bureau. En 2024 il y a eu quelques problèmes en raison du changement des règles d'attribution dans le cadre du programme [Erasmus+](#), et il a été nécessaire dans certains cas de prendre des billets d'avion plus chers. Pour les mobilités longues, le bureau tient compte aussi de situations particulières de certains doctorants pour qui il est souhaitable de faire des séjours longs dans des laboratoires à l'étranger.

- Montant moyen par laboratoire par doctorant inscrit sur les années 2024 et 2025, sur la base des doctorants inscrits en 2025

Laboratoire	Soutien doctorants	Nombre doctorants inscrits	Montant/doctorant inscrit
LMNO	8 274 €	28	295 €
GR2IF	200 €	1	200 €
LMRS	2 400 €	13	185 €
LMI	1 000 €	6	167 €
LITIS	8 663 €	61	142 €
GREYC	8 819 €	89	99 €
LMAH	2 000 €	21	95 €
IRSEEM	830 €	18	46 €
LIS	0 €	7	0 €

On s'aperçoit que ce montant est nettement plus élevé pour les doctorants du LMNO, et que globalement ce sont les laboratoires de mathématiques qui en bénéficient le plus.

A. Chaudron constate qu'il y a peu de demandes provenant des doctorants du LMRS. Elle dit qu'il est rare qu'ils partent en déplacement sans présenter leur travail, ce qui implique qu'ils ne sont pas éligibles aux aides de l'ED. J.-L. Lamotte fait état de doctorants en thèse Cifre ou qui sont financés sur des contrats (plutôt dans les laboratoires d'informatique) et dont les déplacements sont pris en charge par l'entreprise ou par le contrat.

### Pistes de réflexion pour construire le budget 2026

J.-L. Lamotte présente au conseil quelques propositions du bureau pour la répartition du budget pour 2026 de 30350€ :

- dépenses du conseil : 1000€
- JDD : 3000€
- autres dépenses : 2000€
- suite à une demande des doctorants de Rouen et du Havre, financer des déplacements dans le cadre d'un séminaire des doctorants de ces deux sites : 1000€
- augmentation du montant des mobilités pour la formation des doctorants en Europe : 500€ (au lieu de 400€ en 2025)
- redéfinition des périmètres Europe et international : international proche (Europe et Afrique du nord) et international (des destinations plus éloignées)
- augmentation du montant alloué aux mobilités courtes et longues des doctorants à 23350€ (à comparer avec 15600€ en 2024 et 16650€ en 2025).

Ainsi, les grandes lignes du budget de 2026 seraient :

budget initial	Montant (euros)
Dépenses formation doctorants	17 350,00 €
Dépenses aides à la mobilité longue	6 000,00 €
Séminaire des doctorants	1 000,00 €
Dépenses conseils	1 000,00 €
Dépenses JDD	3 000,00 €
Dépenses Autre	2 000,00 €
	<b>30 350,00 €</b>

Le bureau a constaté que souvent les missions en Europe coûtent plus chères que celles en Afrique du nord, ce qui explique la proposition d'augmenter le montant pour les mobilités en Europe.

O. Lézoray souhaite savoir ce qui se passe si tous les doctorants demandent une aide à la mobilité. J. L. Lamotte répond que cela n'arrive pas. A. Chaudron précise que les doctorants se déplacent souvent pour présenter leur travail, ce que exclut une demande de financement auprès de l'ED pour les raisons données auparavant.

J. Poineau demande quel est le format du séminaire des doctorants de Rouen et du Havre. A. Chaudron répond qu'il s'agit d'un [atelier des doctorants INSA/URN](#) qui existe depuis longtemps et qui a lieu une fois par mois environ. Les exposés sont donnés par des doctorants, souvent comme une sorte de répétition avant de présenter leur travail dans une conférence ou séminaire. Les organisateurs prennent en charge le déplacement et le repas de l'orateur. Une fois par an, les doctorants organisent un repas autour du séminaire. A. Chaudron mentionne que P. Lefebvre pensait que les doctorants havrais seraient aussi intéressés par cet atelier. J. Poineau ajoute que des doctorants du LMNO pourraient être intéressés également. O. Guibé remarque qu'il règne une bonne ambiance à l'atelier, et qu'effectivement cela pourrait être bénéfique pour les doctorants caennais, y compris ceux en mathématiques fondamentales.

Le conseil vote sur les grandes lignes du budget de 2026. Le résultat est 14 pour, 0 contre et 0 abstentions.

## **Demande d'intégration à l'ED MIIS du laboratoire CESI LINEACT**

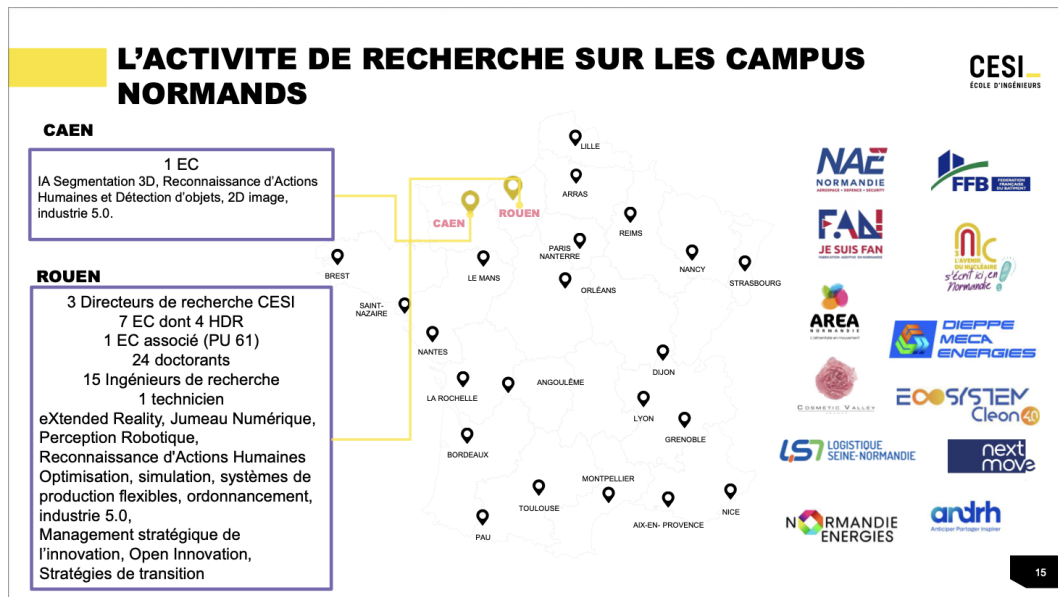
Le bureau a reçu une demande d'intégration à l'ED MIIS de la part du laboratoire [CESI<sup>1</sup> LINEACT<sup>2</sup>](#). Cette demande a été relayée par Philippe Pareige (VP recherche, URN). Le laboratoire couvre l'ensemble des 26 sites CESI en France. Il est rattaché actuellement à l'[ED 432 SMI](#) commune à l'ENSAM et au CNAM. Les champs thématiques du laboratoire sont la Mécanique du Solide et Matériaux, la Mécanique des Fluides et Énergétique, la Conception et Industrialisation, les Mathématiques et Systèmes, et l'Ingénierie pour la Santé. Pour les enseignants-chercheurs qui sont présents sur le site du Madrillet, il souhaite leur rattachement à une ED locale.

J.-L. Lamotte présente l'historique de l'ED MIIS avec le CESI LINEACT. Dans l'attente de l'évaluation HCERES en 2017–18, un projet de convention de 18 mois avec le CESI au sujet du LINEACT a été proposé lors du conseil de l'ED du 27/10/2017, et la convention a été validée au conseil de l'ED le 19/02/2018. Le 26/02/2019, le CED (Collège des Ecoles Doctorales) a été informé de la labellisation du LINEACT (EA 7527). Puisque ce laboratoire est mono-équipe et pluri-site dont un site principal à Paris, l'HCERES a demandé que les doctorants du CESI soient inscrits à l'HESAM et rattachés à l'ED 432 SMI. Ainsi, le 14/06/2019, le conseil de l'ED acte la fin du rattachement du LINEACT. Lors de la dernière [évaluation HCERES du LINEACT](#) en 2023–24, le comité commente la prise en compte des recommandations du précédent rapport :

*Cette recommandation a été suivie puisque membre fondateur de l'HESAM Université, le laboratoire est membre de l'École Doctorale Sciences des Métiers de l'Ingénieur - ED 432 (ED SMI) où tous les doctorants sont inscrits.*

J.-L. Lamotte montre le schéma suivant concernant les activités de recherche du LINEACT en Normandie :

- 
1. Centre des Études Supérieures Industrielles
  2. Laboratoire d'Innovation Numérique pour les Entreprises et les Apprentissages au service de la Compétitivité des Territoires



Il y a un enseignant-chercheur sur Caen, sept à Rouen dont quatre HDR, trois directeurs de recherche CESI et 24 doctorants également à Rouen.

J.-L. Lamotte souhaite connaître la position du conseil sur la demande du CESI LINEACT. Il y a deux possibilités : soit on procède avec les mêmes modalités que pour le LabISEN dont le processus de rattachement est en cours, soit on modifie la procédure. Dans le premier cas, des membres du LINEACT seraient invités au prochain conseil pour présenter leur demande, et puis une décision sur le rattachement serait prise par le conseil. Si la demande est acceptée par l'ED, on procèdera au conventionnement.

M.-N. Poulain, qui suit le dossier de conventionnement du LabISEN, précise que les doctorants du LabISEN s'inscriront à l'UCN. Il y aura également une contrepartie financière dont une partie reviendra à l'ED MIIS et le reste à NU.

L. Heutte aimerait connaître la motivation pour une inscription locale, d'autant plus que le laboratoire a suivi les recommandations de l'HCERES concernant le rattachement à l'ED SMI. Il demande également le positionnement de l'URN par rapport à la demande. Il remarque que certains collègues du LITIS connaissent ceux du LINEACT. J.-L. Lamotte pense que la demande est motivée par la possibilité d'émarger à des contrats doctoraux RIN 50%, et pour cela, il faut que les porteurs des sujets de thèse soient inscrits à une ED normande.

O. Guibé demande s'il existe une raison pour changer la procédure. J.-L. Lamotte pense que non, et propose d'inviter des collègues du LINEACT au prochain conseil pour présenter leur demande de rattachement. Le conseil donne son accord à cette proposition.

### Organisation de la JDD 2026

Les JED et les JDD sont co-organisées avec l'ED PSIME. En tenant compte des discussions entre les directions des deux ED et les représentants des doctorants, ainsi que de la réflexion du conseil lors de la réunion le 23 septembre 2025, il a été décidé de faire une seule journée annuelle. En 2026, la JDD aura lieu la dernière semaine de mars ou début avril à Rouen. L'équipe d'organisation est en cours de constitution (10 personnes pour l'instant). Quelques pistes d'organisation ont déjà été proposées : deux exposés de seniors, une session poster, une table ronde, et un évènement de cohésion.

### Informations diverses

#### Retour sur le CED du 29 septembre 2025

J. Guaschi rend compte du dernier CED qui a eu lieu le 29 septembre 2025.

- Certains points ont déjà discutés à des réunions antérieures du conseil de l'ED : dotation 2026 des ED,

utilisation des IA (discussion d'un document de [cas d'usage de l'IA dans les ESR](#)), offre de formation (analyse 2024–25, offre 2025–26), évaluation HCERES. . .

- Un bilan du dispositif CD Handicap 2025 organisé par le ministère a été présenté. Le dossier est déposé par le candidat, et signé par le directeur de thèse, l'ED et le président d'établissement, en joignant la notification RQTH. Pour chaque CD handicap établissement obtenu, le ministère peut en donner un autre. En 2025, trois contrats ont été obtenus, dont deux (1 établissement, 1 ministère) pour l'ED NH (URN) et un (établissement) pour l'ED nBISE (UCN).
- Il y a eu une présentation de l'association [Normandie Doc'](#). Les grands axes de celle-ci sont le réseautage, la médiation scientifique et la socialisation. Elle participe aux réunions de rentrée des établissements. Une discussion s'est ensuivie, notamment sur des points en lien avec le suivi des docteurs (la valorisation des publications, les enquêtes d'insertion, le temps de conservation des adresses mail institutionnelles. . .).
- L'accord [Fulbright Région Normandie](#) (2025–2029) a été présenté. L'objectif principal de la commission franco-américaine [Fulbright France](#) est l'échange de chercheurs pour des projets de longue durée et l'échange d'étudiants et/ou doctorants. L'accord Fulbright Région Normandie prévoit 4 bourses d'une durée maximale d'un an (dont 2 chercheurs USA, 1 chercheur FR, un doctorant FR), et la date limite pour cette année est le 20 décembre.
- Un bilan du programme Erasmus+ (programme 2021–27) a été présenté. Les mobilités sont gérées par [Normandie Université](#). Le programme donne priorité aux séjours dans l'UE, et pour les doctorants de l'ED MIIS, il a co-financé des séjours en Irlande, Belgique, Royaume-Uni, Chili et Japon. Globalement, le nombre de mobilités qui sont financées est variable (entre 9 et 21 par an, entre 0 et 3 par an pour MIIS), souvent pour des périodes de 2 à 6 mois. Pour l'instant, on ne comprend pas bien pourquoi il y a plus de demandes certaines années et venant de certaines ED. On constate qu'il y a plus de demandes venant des **doctorantes** (en nombre brut et aussi corrigé par pourcentage homme/femme).

## Retour réunion Inter-ED du 26 novembre 2025

J. Guaschi rend compte de la dernière réunion Inter-ED qui a eu lieu le 26 novembre 2025.

- Un point sur la validation des RI des ED a eu lieu. L'URN, INSA Rouen, et l'ULHN ont fait des retours, et ont demandé quelques modifications concernant notamment la forme, et les modalités d'élection de la direction de certaines ED.
- Les établissements trouvent que les liens avec les ED sont « distendus ». Dans leur ensemble, les ED sont assez surprises par cette réaction. De leur côté, les ED trouvent qu'il manque de concertation de la part des établissements pour des sujets qui concernent le doctorat, et elles sont demandeuses de davantage de contact et de discussion.
- La cérémonie de remise des diplômes de doctorat 2025 aura lieu le 3 avril 2026 à l'Amphi. Axelrad, URN.
- À la demande de la Région Normandie, un groupe de travail sur les actions CSTI<sup>3</sup> a été mis en place. [Le Dôme](#) (Caen) et [SAN](#) (Rouen) ont été mandatés pour l'organiser. Les thèmes de discussion principaux sont la formation aux actions CSTI, ainsi que la médiation scientifique. La première réunion du GT a eu lieu le 17/11/2025.

On rappelle que les [actions CSTI](#) sont obligatoires pour les doctorants avec un contrat doctoral de la Région, mais sont encouragées pour tous les doctorants. La problématique de doctorants non francophones qui bénéficient d'un contrat doctoral Région a été soulevée.

L'un des objectifs principaux des organisatrices du GT est de mieux connaître les attentes des interlocuteurs, dont les ED. Le CED a demandé aux ED de faire remonter les leurs. Le bureau de l'ED en a discuté, et a fait remonté les points/questions suivants :

- dans Sygal, il serait bien d'avoir une synthèse des actions CSTI effectuées durant la thèse. Cela commence à se mettre en place, mais ce n'est pas encore systématique.
- pour des actions dans des établissements scolaires, qui pourraient aussi représenter une piste pour les doctorants non francophones, il est difficile de savoir qui contacter, et comment le faire. Serait-il possible par exemple de mettre en place un annuaire de référents dans les lycées et collèges ?
- existe-t-il d'autres actions CSTI pour des doctorants non francophones ?
- Évaluation HCERES des ED : de nombreuses réunions Inter-ED ont eu lieu en 2024–25 pour balayer le formulaire de la vague E, ceci pour préparer l'évaluation des ED normandes en 2026–27. À la suite de

---

3. Culture scientifique, technique et industrielle

l'évaluation des établissements de la vague E, il y a eu une levée de boucliers due à des évaluations qui ont été considérées excessivement dures par ceux-ci. La dissolution de l'HCERES a été votée par les députés au printemps 2025, mais son maintien a été souhaité notamment par France Universités, tout en prônant un changement de la direction d'évaluation à l'HCERES. Pour les ED, il a été souhaité que l'évaluation soit plus axée sur le pilotage, et moins sur les performances, en se servant des indicateurs qui sont réellement utilisés par l'établissement (et non les 76 indicateurs pour chacune des cinq années qui étaient présents dans le formulaire de la vague E. . .). Il est prévu que ce soit les établissements qui rendent un seul dossier pour l'ensemble des ED (et non un dossier par ED préparé par chaque ED comme c'est le cas actuellement). Au niveau de l'HCERES, F. Dauphin a proposé la mise en place d'un groupe de travail pour l'évaluation des ED qui serait basée sur cinq axes principaux : recrutement ; suivi et formation ; ressources et moyens ; poursuite de carrière ; internationalisation.

Un calendrier prévisionnel a été diffusé : on devra connaître la forme des dossiers en février 2026. Le dépôt définitif des dossiers se ferait en septembre 2026, et les visites sur site(s) en janvier 2027, avec des auditions des établissements, des ED et d'un panel de doctorants/alumni. La prochaine accréditation aurait lieu en septembre 2027 ou janvier 2028.

Le CED est en attente du retour des établissements sur la démarche : pour les ED, y aura-t-il un dossier par établissement, ou un dossier pour l'ensemble des établissements ?

- Avenir de la COMUE, impact sur les ED : il existe une volonté des établissements de sortir du cadre de la COMUE, et ceci même avant le 31/12/27, qui est la date de fin du contrat actuel. Il semble que la plupart des COMUE soient déjà dissoutes (ou en cours de dissolution). Il est proposé de créer une Convention de coordination territoriale (CCT), comme cela existe ailleurs en France (Paris Est, Sorbonne. . .). L'objectif de cette structure est le partage de missions collectives par un établissement au bénéfice de tous. Pour les ED et le CED, cela soulève de nombreuses interrogations : qui sera l'établissement porteur et que seront ses missions par rapport à l'ensemble des ED ? Et avec quels moyens ?

## **Première Journée Européenne du Doctorat**

Suite aux recommandations du [rapport Pommier-Lazarus](#) sur la reconnaissance du doctorat dans les entreprises et la société, la première [Journée Européenne du Doctorat](#) aura lieu le 13 mai 2026.

## **Site web de l'ED**

J.-L. Lamotte informe le conseil que la traduction en anglais par M. Legay et J. Guaschi du site web de l'ED est en cours, et devra être achevée bientôt. Une [nouvelle page](#) concernant le label « doctorat européen » a été ajouté au site. L'ED prévoit également de traduire le règlement intérieur.

## **Indicateurs sur l'année 2024–2025**

Ce point n'a pas été abordé faute de temps. Il sera discuté à la prochaine réunion du conseil de l'ED.

## **Questions diverses**

Il n'y a pas de questions diverses.

Fin de la réunion à 12h25.

Fait à Caen le 29 janvier 2026.